

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses

Band: 120 (1994)

Heft: 22

Artikel: Architecture contemporaine: est-il trop tôt pour parler de patrimoine?

Autor: Schmidt, Pascal

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-78345>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Architecture contemporaine

Est-il trop tôt pour parler de patrimoine?

Par Pascal Schmidt,
Av. de Cour 51
1007 Lausanne

Photo: M. Oettli

Durant les vacances de Pâques 1994, les architectes vaudois furent interpellés par une question d'actualité: la mise à l'enquête d'une transformation lourde du réfectoire de la *Vaudoise Assurances* à Lausanne, sis avenue de Cour – avenue des Bains, soit du pavillon côté jardin et lac d'une magistrale composition de bâtiments dans le parc des Cèdres, réalisée en 1956 par Jean Tschumi.

Comme le souligne à l'époque Pierre Vago, «je n'oublierai jamais la visite que nous fîmes ensemble, où Jean voulut tout me montrer, se penchant sur ce qui, pour neuf architectes sur dix (et je ne pense qu'aux meilleurs!) eût été vraiment négligeable, expliquant comment, et au prix de quels efforts, recherches, hésitations et mises au point, telle question avait reçu telle réponse; montrant un soin de myope pour tout ce qui est particulier, sans qu'à aucun moment le détail ne l'ait détourné de l'ensemble. Oeuvre complète où l'architecte a pu tout concevoir et tout réaliser, y compris les équipements, l'ameublement et ces espaces verts¹.»

Par un heureux concours de circonstances, le débat pour une reconnaissance de la qualité de ce bâtiment prend corps. Tout d'abord un «message urgent» à destination des personnes intéressées, du monde politique, de la presse, des voisins, des milieux culturels et professionnels, est lancé par deux bureaux d'architectes et deux instituts polytechniques, rapidement épaulés par les sections vaudoise de la SIA et romande de la FAS. Plus de cinquante personnes, sociétés, associations, interviennent alors par opposition auprès de la Ville ou pour une demande de classement du site auprès du Canton. Elles revendiquent autant la pérennité de «la leçon d'architecture» (collège des professeurs d'architecture de l'EPFL)

que «la défense et la sauvegarde du patrimoine architectural moderne, dont les témoins exceptionnels ne doivent pas être défigurés» (Alberto Sartoris).

La revue *Hochparterre* résume, quant à elle, la situation de manière caustique: «Il s'agit de la meilleure architecture des années 50. L'assurance veut à présent transformer: nouvelle cuisine, agrandissement de la salle à manger, amputation de la terrasse pour une salle de réunion, bref, le nécessaire mais aussi le commun. A ce qu'il semble, la direction actuelle n'a jamais bien considéré son bâtiment. Sinon, elle ne saurait envisager de détruire par une telle banalité une construction aussi exceptionnelle. C'est donc un exemple de plus à mettre au compte de la barbarie des chefs d'étage².»

Autre ironie, inverse cette fois, de la Municipalité de Lausanne: «Que l'intérêt des milieux habituellement attentifs à la protection du patrimoine se porte sur un bâtiment en béton des années 50 peut surprendre, mais lorsqu'on sait qu'il s'agit d'une réalisation de feu Jean Tschumi, cela n'a rien d'étonnant. Sans entrer dans les détails du projet, la Municipalité constate que les travaux n'ont rien d'irréversible puisqu'ils ne concernent pas la structure du bâtiment³.» Les entreprises apprécieront. Comme celle qui, par exemple, a signé d'une plaque gravée le vitrage d'entrée du réfectoire et ses poignées façonnées.

L'intendant de la propriétaire renchérit à chaud, tout en précisant que la valeur du bâtiment principal est incontestable. «C'est insensé: tout cela pour un vulgaire réfectoire sans valeur artistique qui, réalisé dans des matériaux bon marché, est dans un piteux état. Le plan de quartier nous autorise d'ailleurs à y faire ce que bon nous semble⁴.»

Conclusion de Jacques Gubler:

«si on supprime l'estomac, le corps n'existe plus!»

Le sort de ces bâtiments, qui jusqu'alors ne bénéficient d'aucune protection des Monuments historiques, montre à l'évidence qu'une culture globale de protection du patrimoine bâti, et à plus forte raison de l'architecture contemporaine, reste encore à établir. Trois notions s'interpénètrent dans cette réflexion sur le patrimoine: «le trésor», soit la conservation et la transmission ancestrale de l'objet d'art, «le témoin de l'histoire», soit un objet de mémoire concret, enfin «l'exemplarité» d'un modèle de référence à destination de futures générations d'acteurs et de bâtisseurs.

Aux dernières nouvelles, le projet de transformation a été retiré à la suite des différentes oppositions qui se sont manifestées, dont celle de la section des Monuments historiques. La *Vaudoise Assurances* étudie aujourd'hui une nouvelle solution qui tienne compte de l'ensemble des paramètres évoqués.

N'est-il pas utile de rappeler qu'en matière d'architecture également, la qualité du produit rend le message crédible?

¹VAGO, P., in *Architecture, Formes et Fonctions*, éd. A. Krafft, Pully, 1963

²*Hochparterre* N° 5, mai 1994

³Réponse de la Municipalité à une interpellation urgente au Conseil communal de Micheline Félix et autres, du 19 avril 1994

⁴24 Heures, 20 avril 1994

⁵*Journal de Genève et Gazette de Lausanne*, 26 juin 1994



Coïncidences?

Comment ne pas être frappé par la forme incongrue du réfectoire développé par Jean Tschumi pour la *Mutuelle Vaudoise Accidents*: une grande boîte parallélépipédique à chargement latéral, son objectif géant à ouverture plein cadre braqué sur le lac, la netteté de la vision renforcée par les quatre faces de son pare-soleil. Plus haut, le volume vitré du hall monumental du bâtiment de direction présente à la ville le plan fixe d'une vision du lac cadrée par les deux pignons pleins, filtrée à l'avant et à l'arrière plan par quatre cèdres majestueux, image tramée par le rythme des lames de béton qui descendent jusqu'à terre en façade nord.

Quelques mois après le concours remporté en 1951 par Jean Tschumi, Lausanne, sous l'impulsion de son syndic Jean Peitrequin, sert de cadre aux premiers essais suisses d'émission TV, en 1952. Un émetteur est monté à la Maison de la radio de la Sallaz, le matériel est prêté avec technicien par la maison hollandaise *Philips*, le tout étant supervisé par le professeur d'électrotechnique Ernest Julliard, collègue de Jean Tschumi à l'EPUL. Des postes de réception TV, ces boîtes à image vitrées, sont installés en différents points de la ville, dans des vitrines de magasins, et même dans le hall des guichets CFF.

Quelques années plus tard, les passants de l'avenue de Cour pourront voir circuler les bateaux sur un lac aux atmosphères changeantes au travers du hall de réception de la *Mutuelle Vaudoise Accidents*.